



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU VOLVESTRE

Séance du 24 mai 2018

L'an deux mille dix-huit et le vingt-quatre mai  
à 20 heures 30, la Communauté de Communes du Volvestre s'est réunie  
sous la présidence de Monsieur Denis TURREL,  
au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation régulière du 17 mai 2018

Délibération N°10 05 18	Aides communautaires à l'amélioration de l'habitat privé octroyées au titre du PIG (Programme d'Intérêt Général)
----------------------------	---

**Etaients présents** :AUDOUBERT Michel, BAGGIO Thierry(remplaçant de M. AUDOUBERT René), BARBERO Michel, BAROUSSE Stéphane, BEDEL Philippe, BERET Marie-José (remplaçante de M. SENECLAUZE Christian), BENARFA Ali, BROS Bernard, BRUN Karine, CARRASCO José, CAZARRE Max, COT Jean, COSTES Alexandra, DEJEAN Daniel, DEJEAN Henri, DELAVERGNE Evelyne, DELSOUC Marc, FERRAGE Pierre, FORGET Éric, GALY Maurice, GAY Jean-Louis, GILAMA Chantal, GRAGLIA Fabrice (remplaçant de M<sup>me</sup> DEDIEU-CASTIES Françoise), GREGOIRE Anne-Marie, GRYCZA Daniel, HALIOUA Jean-Louis, LEBLANC Daniel, LEFEBVRE Patrick, LEMASLE Patrick, LIBRET-LAUTARD Madeleine, MAILHOL Béatrice, MAURY Robert (remplaçant de M. DEVIC henri), MASSARUTTO Patrick, MESBAH-LOURDE Pascale, NAYA Anne-Marie, RACCA Jean-Pierre, RIAND Sandrine, SALAT Éric, SEGUELA Jean-Louis, SUZANNE Colette, TEMPESTA Marie-Caroline, TURREL Denis, VEZAT-BARONIA Maryse, VIEL Pierre, VIGNES Michel

**Pouvoirs** : BOUVIER Claude (pouvoir donné à DEJEAN Henri ), DANES Richard (pouvoir donné à CARRASCO José ), FAUSTINI Marie-Claire (pouvoir donné à SUZANNE Colette ), FEUILLERAC Jean-Paul (pouvoir donné à CAZARRE Max ), MEDALE GIAMARCHI Claire (pouvoir donné à MAILHOL Béatrice ),

**Etaients Excusés** : BERNARD Marie-Christine, BIBES-PORCHER Ghislaine, CARRERE Gérard, CESAR Jean-Claude, DUPONT Michèle, ISRAEL Pierre, MICHEL Robert

**Secrétaire de séance** : GILAMA Chantal

**OBJET : Aides communautaires à l'amélioration de l'habitat privé octroyées au titre du PIG (Programme d'Intérêt Général)**

Monsieur le Président expose aux membres de l'assemblée que conformément à la délibération du Conseil Communautaire en date du 17 décembre 2015, la Communauté de communes attribue aux propriétaires occupants ou bailleurs, sous condition de ressources, des subventions pour la rénovation des logements. Ces aides entrent dans le cadre du Programme d'Intérêt Général (PIG) départemental de la Haute-Garonne

2 dossiers, ayant reçu un avis favorable de la CLAH, ont été soumis à l'examen de la Commission Habitat le 30 avril 2018. Celle-ci s'est prononcée favorablement sur une enveloppe de subventions globale de 600,00 €, pour un montant de travaux de 53 584,11 € HT.

Nom	Prénom	Commune	*PO/ PB	**M/ TM	Nature des travaux	Montant des travaux HT	Date CLAH	Subvention CCV proposée
PARAYRE	Mickaël	Montgazin	PO	M	Énergie	27 823,00 €	07/12/2017	300,00 €
ROESING	Brigitte et Hans	Latour	PO	M	Énergie	25 761,11 €	07/12/2017	300,00 €
<b>TOTAL</b>						<b>53 584,11 €</b>		<b>600,00 €</b>

Vu l'avis favorable du bureau en date du 17 mai 2018,

Entendu l'exposé du Président,

**Après délibération, le Conseil Communautaire décide à l'unanimité :**

- D'attribuer les subventions communautaires aux propriétaires occupants éligibles au règlement des aides à la rénovation de l'habitat privé, aux conditions prévues dans le tableau ci-dessus ;
- D'autoriser l'engagement des crédits prévus à cet effet, qui seront imputés article 6574 du Budget Primitif 2018 et programmés le cas échéant aux budgets primitifs suivants ;
- D'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer tout acte en conséquence de la présente décision.

Pour copie conforme,  
Adopté à l'unanimité

Le Président,

Denis TURREL

Délibération publiée,  
transmise au Représentant  
de l'Etat et certifiée exécutoire  
à compter du ... 29 Mai 2018 .....

